

## Installation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration est composé :

- du Maire, qui en est le Président de droit,

et, en nombre égal :

- de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement des actions sociales menées dans la Commune.

Les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S. le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal, dans un délai maximum de deux mois, et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Compte tenu de cette législation, il est procédé, de la manière suivante, à l'installation du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Léonard :

### **A. Fixation, par le Conseil Municipal, du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S**

Le Conseil Municipal, en séance du 31 mars 2026, a fixé à 15 (M. le Maire, Président de droit, 7 membres élus, 7 membres nommés), le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

### **B. Election des membres par le Conseil Municipal en son sein**

Le Conseil Municipal, en séance du 31 mars 2026, a élu, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S :


- Marie-José BOLEA, conseillère municipale
- Marie-Lise DEGREMONT, 5ème adjointe au maire
- Catherine LEVARAY, conseillère municipale
- Bernadette MALANDAIN, conseillère municipale
- Sandrine LEQUEUX, conseillère municipale
- Audrey PITTE, conseillère municipale
- Patricia PRADIGNAC, conseillère municipale

### **C. Nomination des membres par Monsieur le Maire**

M. le Maire a nommé, par arrêté en date du 03 avril 2026, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- Claudine CADINOT domiciliée 25, impasse du bouleran 76400 SAINT-LEONARD
- Marylène DUBOC domiciliée 294, rue du roctel 76400 SAINT-LEONARD
- Marie-Claire LEBAS-PIGNOL domiciliée 66, route des hogues 76400 SAINT-LEONARD
- Marie-Anne POIGNANT domiciliée 625, impasse du petit hameau
- Sophie RIOULT domiciliée 379, rue du Roctel 76400 SAINT-LEONARD
- Patrick DUBOIS domicilié 195, route d'Etretat 76400 SAINT-LEONARD
- Didier NOEL domicilié 5, rue des pinsons 76400 SAINT-LEONARD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**De SAINT-LEONARD**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le   
ID : 076-267600831-20260427-CCAS20260201-DE

**Assemblée du lundi 27 avril 2026**

Membres :

En exercice :	15
Présents :	14
Ayant donné pouvoir :	1
Votants :	15

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le 20 avril deux mille vingt-six, s'est réunie à la salle Henri Lambert.

Monsieur DAUDRUY François, Maire, Président, procède à l'appel nominal auquel répondent :

**PRESENTS :**

Madame BOLEA Marie-José  
Madame DÉGREMONT Marie-Lise  
Madame LEVARAY Catherine  
Madame MALANDAIN Bernadette  
Madame LEQUEUX Sandrine  
Madame PITTE Audrey  
Madame PRADIGNAC Patricia

***Membres désignés par le Conseil Municipal***

**Etaient également PRESENTS :**

Madame CADINOT Claudine  
Madame DUBOC Marylène  
Madame POIGNANT Marie-Anne  
Madame RIOULT Sophie  
Monsieur DUBOIS Patrick  
Monsieur NOEL Didier

***Membres désignés par arrêté***

**Etait ABSENTE EXCUSEE :**

Madame LEBAS-PIGNOL Marie-Claire (pouvoir à Bernadette MALANDAIN)

Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.